



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des Examens et Concours

Bureau des examens  
De l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 17 mars 2021

Affaire suivie par :  
Virginie MICHEL  
Tél : 04 42 91 72 01  
Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Le recteur de la région académique PACA  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,

### **Objet : Circulaire inter-académique d'organisation du BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (MCO) Session 2021**

#### **Références :**

- décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VIII du code de l'éducation portant règlement général du brevet de technicien supérieur
- arrêté du 30 juillet 2003 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Management des unités commerciales
- circulaire nationale d'organisation du brevet de technicien supérieur management commercial opérationnel (MCO) du 1 décembre 2020.

L'académie d'AIX-MARSEILLE étant chargée, pour la présente session, de l'organisation inter-académique de l'examen cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les instructions nécessaires au bon déroulement de l'examen.

**Académie pilote : Aix-Marseille (1057 candidats)**

**Académies rattachées : Corse (42 candidats)**

#### **INFORMATION IMPORTANTE**

**Les convocations des candidats inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat seront adressées par mail à ces établissements, à l'adresse académique (ce.0....@ac-académie.fr) courant avril.**

**Les convocations des candidats inscrits dans des organismes de formation privés seront adressées par mail courant avril.**

**Les candidats individuels recevront, 15 jours environ avant le début des épreuves, un texto et un courriel leur indiquant les modalités de téléchargement de leur convocation. Ils devront ensuite télécharger et imprimer leur convocation depuis le site qui leur a été indiqué.**

## I. INFORMATIONS GENERALES

Avant le début des épreuves, il est fortement recommandé de relire attentivement les consignes figurant dans le [bulletin académique spécial n°285 du 10 mars 2014](#) relatif aux surveillances d'examen et portant instructions destinées aux examinateurs et correcteurs, en ligne sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

L'application ORGANET permet aux centres d'épreuves d'imprimer les listes d'affichage, d'émarginement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table (épreuves écrites). Un guide est disponible dans l'application, onglet : « Guide ».

<https://ecc.orion.education.fr/organet2/centreAcces.do>

## II. LIVRETS SCOLAIRES

Depuis la session 2015, l'édition en nombre des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS relève de la compétence des établissements ou centres de formation. Les modèles de livret scolaire de chaque spécialité figurent dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année. Cette démarche s'inscrit dans une optique de rationalisation et d'harmonisation des pratiques entre tous les examens et entre les académies.

**Les livrets scolaires devront être imprimés par vos soins sur papier bristol blanc recto-verso, format A4.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), il est essentiel de respecter scrupuleusement les consignes d'édition. En effet, chaque livret scolaire est présenté au jury de délibération.

Ces livrets dûment remplis, complétés et classés par ordre alphabétique, seront adressés au Lycée Jean Monnet Boulevard Rhin et Danube 13127 Vitrolles, à l'attention de Monsieur Gérardin, DDFTP, accompagnés d'une liste nominative et d'une attestation de remise indiquant le nombre de livrets scolaires transmis **au plus tard le lundi 14 juin 2021.**

## III. EPREUVES ECRITES

### A. CALENDRIER DES CORRECTIONS

Calendrier détaillé des épreuves écrites : cf. circulaire nationale d'organisation du BTS MCO

Epreuve	Date de l'épreuve	Centre de correction/numérisation**	Date de corrections
Culture Economique, juridique et Managériale*E3 (Réunion nationale d'harmonisation en visioconférence) Durée: 4h	Lundi 10 mai 2021 14h -18h	Lycée Emile Zola Aix en Provence A l'attention de Mme ARMAND, DDFTP Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 Aix en Provence Cedex 5	Du jeudi 27 mai au lundi 31 mai 2021
Langues vivantes E2	Mardi 11 mai 2021 10h -12h	Lycée Périer Marseille A l'attention de Mme ARNOUX, DDFTP 270 rue Paradis 13295 Marseille Cedex 8	<u>anglais</u> : du lundi 31 mai au mercredi 2 juin à partir de 9h (3 j) <u>espagnol</u> : mercredi 2 juin à partir de 9h (1j) <u>italien</u> : mercredi 2 juin à partir de 9h (1j)
Culture générale et expression*E1 Durée : 4h	Mardi 11 mai 2021 14h -18h	Lycée Jean Perrin A l'attention de M. HOUCINE proviseur adjoint 74 Rue Verdillon 13395 Marseille cedex 10	Du vendredi 4 juin au mardi 8 juin 2021

Gestion Opérationnelle E5 Durée : 3h (Réunion en visioconférence) le vendredi 21 mai 2021 : 14h	Mercredi 19 mai 2021 14h -17h	Lycée Jean Monnet Vitrolles A l'attention de M. GERARDIN, DDFTP Boulevard Rhin et Danube 13127 Vitrolles	Du mardi 25 mai 13h au vendredi 28 mai 2021
Management de l'Equipe Commerciale E6 Durée : 2h30 (Réunion en visioconférence) le vendredi 21 mai 2021 : 16h	Jeudi 20 Mai 2021 14h -16h30	Lycée Jean Monnet Vitrolles A l'attention de M. GERARDIN, DDFTP Boulevard Rhin et Danube 13127 Vitrolles	Du mercredi 2 juin au vendredi 4 juin 2021

\*Corrections dématérialisées : les copies seront scannées au lycée **Zola** (centre de numérisation) pour les EPREUVES **CEJM** ; au lycée **Jean Perrin** pour l'épreuve de **CULTURE GENERALE ET EXPRESSION** ; puis les corrections seront effectuées en ligne avec l'application **VIATIQUE**.

\*\***Adresse exacte** à reporter sur les enveloppes contenant les copies pour chaque centre de numérisation

N.B : Pour l'académie de Corse, les copies de **CULTURE GENERALE ET EXPRESSION**, et **CEJM** dont la correction est dématérialisée seront acheminées :

- au **Lycée Vincensini (BASTIA)** pour le centre d'examen du **Lycée privé Jeanne d'Arc (BASTIA)**.

## B. COPIES D'EXAMEN

Le papier de composition modèle CMEN sera utilisé pour toutes les épreuves et pour tous les candidats dont la correction est **dématérialisée**.

### 1. Académie d'Aix - Marseille :

Pour les épreuves dont la correction est dématérialisée, les copies seront classées par épreuves, et par ordre alphabétique des candidats puis adressées dans les **48 heures suivant l'épreuve**, délai de rigueur, aux centres de numérisation (cf. tableau ci-dessus). **Les copies dématérialisables ne sont pas anonymées**. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Les copies des épreuves (modèle de copie EN) de Gestion Opérationnelle, de Management de l'équipe commerciale et de Langues vivantes seront classées par épreuves et par ordre alphabétique des candidats puis, anonymées et massicotées à l'aide des étiquettes fournies (collage sur la première page de la copie de l'étiquette autocollante d'anonymat à la place prévue). Les copies anonymées seront ensuite transmises ou portées dans **les 48 heures suivant l'épreuve**, délai de rigueur, aux centres de corrections (cf. calendrier ci-dessus).

Les centres d'épreuves devront veiller à vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies, vérifier la pagination des copies et classer et compter les copies.

### 2. Académie de Corse :

Les copies dont la correction est dématérialisée devront être scannées et transmises à la DIEC de l'Académie d'Aix-Marseille via l'application Viatique.

Les copies des épreuves de gestion opérationnelle, Management de l'équipe commerciale et de langues vivantes de l'académie de Corse seront classées par épreuves et par ordre alphabétique des candidats puis,

anonymées et massicotées. Les copies anonymées devront être ensuite envoyées en DHL et non pas en Colissimo, dans les centres d'examen indiqués ci-dessus (cf. tableau).

### 3. Surveillances :

Les épreuves seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants au minimum par salle d'examen à la diligence du chef de centre, conformément au bulletin académique spécial n° 269 du 28 janvier 2013. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

**Les établissements de formation (sous contrat et hors contrat) se mettront en relation avec l'établissement centre d'épreuves et répondront favorablement aux demandes de contribution qui pourraient leur être adressées.**

## IV. EPREUVES ORALES:

### **DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL (E41) et ANIMATION, DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE (E42)**

#### **Sous épreuve : E41**

Durée : 30 mn

La sous-épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

- La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;
- La date et la durée ;
- Le contexte professionnel ;
- Les objectifs poursuivis ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les moyens et les techniques mis en œuvre ;
- Les résultats obtenus.

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

L'épreuve E41 s'appuie sur un dossier dont l'absence entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat. Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

## Sous épreuve : E42

Durée : 30mn

La sous-épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

- La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;
- La date et la durée ;
- Le contexte professionnel ;
- Les objectifs poursuivis ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les moyens et les techniques mis en œuvre ;
- Les résultats obtenus.

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

L'épreuve E42 s'appuie sur un dossier dont l'absence entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat. Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

Le candidat ou le centre de formation adresse les dossiers numériques, supports des épreuves E41 et E42, EF2, EF3 et EF4 au plus tard, **pour le lundi 17 mai 2021**, au lycée Jean Monnet à Vitrolles à l'attention de :

**Monsieur Bruno GERARDIN**  
**DDFPT- BTS MCO**  
**Lycée Jean Monnet**  
**Boulevard Rhin et Danube**  
**13127 VITROLLES**

*Le lycée Jean Monnet prendra soin de transmettre les dossiers support de l'épreuve EF2 (Parcours de professionnalisation à l'étranger) au lycée Périer pour mise à disposition du jury d'interrogation qui a lieu le 27 mai 2021.*

## A. ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Epreuves	Date	Centres
E41	Du mardi 8 juin au vendredi 11 juin 2021	Lycée Monnet à VITROLLES
E42	Du lundi 14 juin au mercredi 16 juin, puis le 18 juin 2021	Lycée Monnet à VITROLLES

Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des sous-épreuves E41, E42, EF2, EF3 et EF4 sera effectué dans chaque centre d'épreuve (lycée Jean Monnet Vitrolles et lycée de l'Arc Orange) **le mercredi 19 mai 2021**.

## B. ACADEMIE DE CORSE

Epreuves	Date	Centre
E41	Vendredi 28 mai 2021	Lycée Jeanne d'Arc Bastia
E42	Vendredi 28 mai 2021	Lycée Jeanne d'Arc Bastia

Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des sous-épreuves E41 et E42 sera effectué dans chaque centre d'épreuve (lycée Jeanne d'Arc Bastia), **le mercredi 19 mai 2021**.

## C. AIX MARSEILLE et CORSE

L'ordre de passage des candidats et les convocations des membres des commissions d'interrogation seront établis en amont. Les grilles d'évaluation de cette épreuve seront envoyées en nombre sur chaque centre d'oral.

Les notes ne seront saisies sur « LOTANET » qu'à l'issue de l'harmonisation finale des épreuves.

A l'issue de celle-ci, chaque centre d'épreuve devra envoyer les grilles d'évaluation des sous-épreuves E41 et E42 (épreuve ponctuelle et CCF), de l'épreuve E6 (CCF), classées par ordre alphabétique, au Lycée Jean Monnet à Vitrolles, à l'attention de M. GERARDIN, Directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles.

☞ **Attention** : la saisie par les enseignants des notes de CCF pour E41, E42 et E6 devra être faite uniquement après l'envoi d'un courriel d'accord aux différents centres d'épreuves, par les services de la Division des Examens et Concours.

### ☞ **Convocation des professionnels concernant les épreuves E41 et E42 :**

Les professionnels prévus comme membres de la commission à l'épreuve E41 « Développement de la relation client et vente conseil, et E42 « Animation, dynamisation de l'offre commerciale », sont à inviter sous l'autorité des chefs de centre respectifs. A l'issue des épreuves, les pièces justificatives demandées ainsi que la liste d'émargement seront adressées au Rectorat d'Aix-Marseille, à l'attention de Madame MICHEL Virginie - DIEC 3.03, place Lucien Paye, 13621 Aix en Provence.

### ☞ **Stockage des dossiers E41 et E42 :**

A l'issue des épreuves, chaque centre d'épreuves devra conserver les dossiers numériques de E41 et E42 durant 1 an dans l'établissement. Ces dossiers seront détruits lors des écrits de la session 2022.

## V. EPREUVES ORALES DE LANGUES

**ATTENTION : l'ordre de passage des candidats (date et heure) mentionné sur la convocation présente un caractère obligatoire et définitif.**

### A. ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Epreuve	Date	Centre
Anglais	Du mardi 25 mai au vendredi 28 mai 2021	Lycée Sully Marseille et lycée Périer Marseille
Espagnol	Le lundi 31 mai et mardi 1 juin 2021	Lycée Périer Marseille
Italien	Le mardi 1 juin 2021	

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

### B. ACADEMIE DE CORSE

Epreuve	Date	Centre
Anglais	Le mardi 25 mai 2021	Lycée Jeanne d'Arc Bastia
Espagnol		
Italien		

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

## VI. EPREUVES FACULTATIVES

Epreuve	Date	Centre	Date de dépôt du dossier support de l'épreuve
EF2 : Parcours de professionnalisation à l'étranger	Jeudi 27 mai 2021	Lycée Périer Marseille	Lundi 17 mai 2021
EF3 : Entrepreneuriat	Mardi 22 juin et mercredi 23 juin 2021	Lycée Jean Monnet Vitrolles	Lundi 17 mai 2021
EF4 : Engagement étudiant	Sur la période du 8 au 11 juin 2021 (continuité de E41)	Lycée Jean Monnet et lycée de l'Arc	Lundi 17 mai 2021

**EF2 : parcours de professionnalisation à l'étranger** (Définition de l'épreuve dans la circulaire nationale d'organisation du BTS MCO session 2021)

L'épreuve prend appui sur 2 documents :

- une grille d'évaluation complétée par l'entreprise d'accueil à l'étranger
- une note de 8 à 10 pages rédigée par le candidat.

La note rédigée par le candidat doit présenter :

- une analyse du cadre de travail et de son contexte culturel à l'étranger ;
- une comparaison de pratiques professionnelles France/hors France ;
- la présentation d'au moins une pratique professionnelle transférable et susceptible d'enrichir les approches françaises ;
- les efforts d'adaptation déployés lors du séjour à l'étranger.

**EF3 : entrepreneuriat** : *(Définition de l'épreuve dans la circulaire nationale d'organisation du BTS MCO session 2021)*

L'épreuve prend appui sur un dossier personnel composé du modèle économique et du plan d'affaires du projet de création ou de reprise d'une unité commerciale. Ce dossier comportant une dizaine de pages sera remis à la commission d'évaluation en amont de l'épreuve.

**EF4 : engagement étudiant** : *(Définition de l'épreuve dans la circulaire nationale d'organisation du BTS MCO session 2021)*

L'épreuve se déroule dans la continuité immédiate de l'épreuve E41. Elle prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

## VI. SAISIE DES NOTES

Les établissements, les organismes de formation et les centres d'épreuves mettront à disposition des professeurs des ordinateurs pour la saisie des notes sous la responsabilité des responsables pédagogiques ou des chefs de centre.

La réunion d'harmonisation des épreuves en CCF E41, E42, E6 et EF4 est fixée au **lundi 21 juin 2021 au lycée Jean Monnet à Vitrolles**, selon l'organisation suivante :

10h00-12h00 : harmonisation des épreuves CCF E41 et E42 ;  
13h30-15h00 : harmonisation de l'épreuve CCF E6 et EF4.

En vue de la réunion d'harmonisation des CCF, les équipes pédagogiques adresseront à Madame Véronique Wurster, IA-IPR, pour le **vendredi 11 juin 2021** au plus tard, à l'adresse suivante :

***veronique.wurster@ac-aix-marseille.fr***

les notes de CCF des épreuves E41, E42, E6 et EF4 à partir d'un modèle de fichier qui leur sera communiqué le moment venu.

Date limite de saisie des notes après harmonisation : **le mercredi 23 juin 2021.**

## VII. JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération se tiendra le **mardi 29 juin 9h au lycée Jean Monnet à Vitrolles**, sous la présidence de Madame Véronique Wurster, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale.

## **VIII. RESULTATS**

Les résultats seront affichés dans les centres d'épreuves écrites le **mercredi 30 juin 2021**.

Ils seront disponibles en ligne sur PUBLINET le **jeudi 1 juillet 2021 à partir de 14h00**.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du rectorat.

## **IX. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES**

Les relevés de notes seront établis par le rectorat d'Aix-en-Provence pour tous les candidats. Ils seront adressés en courrier simple au domicile des candidats originaires des académies d'Aix-Marseille et de Corse.

L'édition et l'envoi des diplômes relèvent de la compétence des académies d'origine des candidats. Pour Aix-Marseille les candidats scolaires doivent récupérer leur diplôme auprès de leur établissement scolaire vers la mi-octobre 2021. Pour les autres candidats, le diplôme sera envoyé, courant octobre 2021, en recommandé à leur adresse postale.

Je vous remercie par avance pour la contribution que vous voudrez bien apporter au bon déroulement de cet examen.

**Pour le recteur et par délégation  
Le chef de Division des Examens et Concours**

**Joël PACHECO**